

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3241>

# **Tract CGT : Salaires dans la fonction publique : Mobilisons-nous le 27 janvier 2022 pour nous faire entendre**

**!** Date de mise en ligne : jeudi 20 janvier 2022

- PUBLICATIONS - Tracts et Communiqués - TRACT SNTRS-CGT -

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

## Salaires dans la fonction publique : Mobilisons-nous le 27 janvier 2022 pour nous faire entendre !

Alors que le SMIC a été revalorisé de 0,9% au 1er janvier 2022, le point d'indice de la fonction publique n'a toujours pas bougé. Revalorisé 5 fois depuis le 1er janvier 2019, avec au total 6,79% d'augmentation, le SMIC s'élève dorénavant à 1 603,12 euros bruts. A l'inverse, à l'exception de deux légères augmentations de 0,6 % en juillet 2016 et en janvier 2017, la valeur du point d'indice de la fonction publique est gelée depuis 2010. Alors que la ministre de la Fonction Publique a à nouveau refusé récemment toute revalorisation du point d'indice pour l'année 2022, notre pouvoir d'achat poursuit sa chute. **Tout augmente sauf les salaires** : les loyers, l'électricité, le gaz, le fioul domestique et les carburants, comme de nombreux autres produits de première nécessité dont les prix explosent. Notre sécurité sociale est malmenée notamment par une exonération croissante des cotisations sociales, qui diminue les ressources de notre système de protection sociale et les rendent déficitaires.

Les plus riches s'enrichissent grâce aux milliards d'aides qui sont versées aux entreprises profitant in fine aux actionnaires. L'argent doit être utilisé à l'augmentation générale des salaires et non profiter à quelques-uns ! Augmenter les salaires, c'est indispensable pour vivre décemment. C'est un élément essentiel de justice et de cohésion sociale, mais aussi de renfort de notre sécurité sociale

### Quelques chiffres permettent d'illustrer cette injustice criante :

D'après la ministre, le salaire minimum de la Fonction publique sera aligné sur le nouveau SMIC. C'est bien le moins puisqu'il s'agit d'une obligation légale !

Elle a formulé l'hypothèse de partir de l'indice majoré 343 (1607,30 euros brut) comme indice plancher d'entrée dans la Fonction publique.

**Rappelons qu'il y a à peine 20 ans, la catégorie B était recrutée à 14 % au-dessus du SMIC et la catégorie A à 37 % !**

### Pour la ministre « le système de rémunération de la Fonction publique est à bout de souffle. »

En vérité, ce qui est à bout de souffle, ce sont toutes ces politiques d'austérité qui font des services publics et de leurs agent-es des variables d'ajustement économiques.

**Pour le SNTRS-CGT, le dégel de la valeur du point et des augmentations générales sont plus que jamais légitimes et urgents.**

**Pour le SNTRS-CGT, l'heure est désormais à la mobilisation de toutes et tous, venez nous rejoindre le 27 janvier !**

Pour :

- Le dégel de la valeur du point d'indice ;
- De fortes et immédiates augmentations générales ;
- L'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Le rattrapage des pertes intervenues les années antérieures ;
- La revalorisation des pensions.

Le SNTRS-CGT appelle à signer [la pétition](#) pour qu'une véritable reconnaissance des agent-es de la fonction publique passe par une augmentation générale de leurs salaires

Emparons-nous en et signons-la massivement !

[Les syndicats de l'enseignement supérieur et la recherche appellent à la grève et la mobilisation le 27 janvier 2022](#)

Pour en savoir plus :

- [Le 27 janvier l'heure à la mobilisation et la carte des mobilisations](#)
- [Augmenter les salaires c'est possible](#)
- [Communiqué intersyndical fonction publique](#)
- [Préavis de grève déposé pour la journée du 27 janvier 2022](#)



**Tract CGT 27 janvier 2022**